Budget 2002 : la supercherie du relâchement de la rigueur budgétaire

par Abdelmajid Guelmami

Deux dogmes cyniques viennent de tomber d'un seul coup : celui de la croissance acyclique éternelle et celui du plein emploi – quand bien même précaire – à l'horizon 2010. Le retournement conjoncturel s'en est impitoyablement chargé.

Après quatre révisions successives (!), le gouvernement concède officiellement une prévision de 2,3 % pour 2001 (1). Le retournement de la croissance (2) ébranle également les responsables politiques allemands qui, dès le début de l'été, commencent à s'interroger sur la possibilité d'un allégement des contraintes de la rigueur budgétaire.

En effet, les engagements des principaux gouvernements sur les objectifs de déficit s'avèrent de plus en plus intenables. D'aucuns réclament une pause dans la réduction du solde budgétaire. Que nenni répondent les autorités monétaires de la BCE (3). Wim Duisenberg, son Président, conteste aux trois poids lourds de l'union européenne (Allemagne-France-Italie) le droit de réviser leurs engagements respectifs auprès de la commission européenne (programmation pluriannuelle).

Un débat politique – longtemps évacué – revient alors à la surface : faut-il laisser filer les déficits et écorner à la marge le pacte de stabilité ou revenir sur les promesses de baisses d'impôts ?

Objectif de déficit ou norme de dépense : un vrai faux débat

Hans Eichel, ministre allemand des Finances déclare – malgré l'engagement de son gouvernement auprès de Bruxelles de réduire le déficit public à 1 % – son intention de ne pas amputer les dépenses publiques. Ainsi a-t-il favorisé un début de contestation de la discipline budgétaire que s'infligent, depuis huit ans, les pays européens. Mais, il s'est empressé de se rétracter en soulignant que, pour lui, il s'agit tout simplement de considérer plus utile de se focaliser sur des objectifs de dépenses que sur des objectifs de déficit. En réalité, il ne fait que s'aligner sur le dogme de normalisation de la dépense du gouvernement français. L'entourage du ministre des Finances n'a pas manqué d'en tirer une petite gloriole : « *nous nous félicitons de constater que la pédagogie budgétaire française qui repose essentiellement sur une maîtrise de l'évolution des dépenses publiques fasse école* » (4).



Entretien à l'ANPE : quelle efficacité de la dépense publique et sociale pour l'emploi et la formation ?

Cela permet à L. Fabius de se poser en détracteur des partisans des restrictions budgétaires : « *il serait dangereux de pratiquer une politique budgétaire exagérément restrictive ; le gouvernement ne commettra pas ce faux pas* (...). *comme l'a souligné le Fonds monétaire international, quand les rentrées fiscales sont moins importantes que prévu à cause de la conjoncture, il est légitime de pratiquer une certaine pause dans la réduction du solde budgétaire* (...) » (5). Doit-on en conclure comme il semble le souhaiter que l'objectif de réduction des déficits participe d'une politique restrictive (de droite) et que l'objectif de « *maîtrise de l'évolution des dépenses publiques* » relève d'une politique budgétaire de gauche ! En tout cas, les commentateurs politiques l'ont entendu de cette oreille. Cela pourrait

permettre à L. Fabius de désamorcer le débat sur les orientations budgétaires 2002.

Le frelatage politique est à son paroxysme. Si la France est, pour le moment, en avance en matière de réduction des déficits, c'est parce que, en période de croissance, une politique budgétaire utilisant un objectif de dépense fait baisser plus rapidement les déficits qu'une politique à objectif de réduction des déficits. N'est-ce pas paradoxal ? Pourtant, cela est vrai. Pourquoi ?

Quand on retient un objectif de déficit, d'abord, on choisit une cible atteignable (question de crédibilité) en fonction des estimations de recettes (exercice difficile en raison de leur caractère fluctuant à la baisse comme à la hausse en lien avec le palier de croissance atteint et ses composantes : problème d'élasticité des recettes à la croissance). Ensuite, si la cible déficit est atteinte tout surcroît de recettes non prévu, constaté tout au long de l'exercice, ne peut être affecté – sans grands remous politiques – à une baisse supplémentaire des déficits surtout en cas de freinage des dépenses (voir l'importance politique qu'a revêtu le débat sur la cagnotte fiscale ces deux dernières années). Enfin, on ne peut nullement s'évertuer à réduire davantage les déficits en comprimant encore les dépenses.

Par contre, avec un objectif de dépense, la marge de manœuvre politique s'épaissit. Les manipulations des techniques de gestion budgétaire aussi. On définit alors un taux intangible de progression des dépenses. Une fois fixé, toute la marge budgétaire escomptée devient disponible totalement ou partiellement pour la baisse des déficits. Si un surplus de recettes survient – au-delà des prévisions – il peut être en partie (voir collectifs budgétaires 1999 et 2000) ou intégralement, de manière automatique, affecté à la réduction des déficits. Encore mieux, puisque la politique de normalisation de la dépense publique s'accompagne de mouvements de redéploiements (au nom du financement des priorités du gouvernement), d'énormes économies en exécution – plus importantes que la faible progression des dépenses – viennent réduire davantage le solde budgétaire. A titre d'exemple, pour le budget 2000, le taux de progression des dépenses en volume (hors inflation) a été fixé à 0,3 %, mais, en exécution il ressort à 0 % à cause des 14,3 milliards de francs d'économies engrangées (17,4 mdfs y compris les opérations de rebudgétisation). Sans parler des 70 ou 80 milliards de reports de crédits en réserve, crédits votés mais non dépensés. Qui plus est l'application prochaine des dispositions de la loi organique de 1959 réformée cette année dont l'objectif stratégique est la réalisation d'économies sur les moyens.

Incontestablement, la politique budgétaire à objectif de dépense est un levier redoutable pour la réduction des déficits surtout dans un contexte de ralentissement : le « rapport pour le débat budgétaire 2002 » précise que la modération de la dépense entre 2001 et 2004 permettra d'économiser 230 milliards de francs dont 110 milliards serviront à effacer les déficits (et 120 milliards pour la baisse des impôts). Une telle politique de normalisation de la dépense prétend – à partir de 2002 – viser l'effacement de la dette publique à l'horizon 2040 (soit 4000 mdfs) ; autrement dit, la rigueur budgétaire est promise pour un quart de siècle (6) ! De toute les façons le taux de dépense (dépenses / PIB) est en nette régression.

L. Fabius sème le trouble quand il affirme – en critiquant les adeptes de la réduction drastique des dépenses – qu'une « [telle] politique pro-cyclique qui viendrait accentuer le ralentissement actuel est inappropriée » sachant que la baisse des impôts est l'autre volet de ce qu'on appelle une politique pro-cyclique.

Mais alors lorsque L. Fabius prétend que l'objectif de dépense s'oppose à l'objectif de déficit et que la pause dans la réduction des déficits est une politique non restrictive, l'on ne peut s'empêcher d'y voir de l'indécence politique. La politique budgétaire qu'il compte mener n'est aucunement hétérodoxe par rapport au pacte de stabilité. De telles prétentions sont placidement démenties par Pedro Solbes lui-même : « des arguments en faveur d'un objectif de dépenses plutôt que d'un objectif de déficit ne mettent pas en cause le pacte de croissance et de stabilité » (7).

L. Jospin mettra fin à ce jeu de marquage politique à gauche quelques jours plus tard (8) en déclarant sa volonté de ne pas « laisser filer les déficits ». Car – précise t-il – « si nous le faisions nous le paierions peut-être au niveau des taux d'intérêt » en faisant ouvertement un clin d'œil à la BCE et aux marchés financiers. L. Fabius a fini par rentrer dans les rangs de la rigueur budgétaire assumée en insistant – lors du dernier conseil économique franco-allemand à Berlin – sur l'exigence de « ne pas laisser filer les déficits » (9).

Pour notre part, le débat posé en terme de réduire la dépense ou laisser filer les déficits n'est pas celui qu'il faudrait mener. La question de fond est : quelle efficacité de la dépense publique et sociale pour soutenir dans l'immédiat la croissance en investissant dans l'avenir, quelle efficacité des prélèvements pour l'emploi, la formation et les salaires pour s'émanciper de la domination des marchés financiers (qui plombe la croissance et son contenu), comment mobiliser le crédit pour infléchir la politique monétaire restrictive de la BCE, comment répondre au défi de la révolution informationnelle ainsi qu'à l'exigence de construction de nouveaux droits et pouvoirs d'intervention des salariés (10). ■

1. L. Jospin, intervention au journal de 20 heures de TF1 le 28 août 2001.
2. Sur la conjoncture économique, voir les articles de Clément Forest « Des fractures dans la croissance », *Economie et Politique,* juillet-août 2000 et de Fabien Maury, « Ralentissement de la croissance et difficultés de l'euro », *Economie et politique,* septembre-octobre 2000 et « Vers un retournement de la croissance », *Economie et Politique,* mai-juin 2001.
3. Réunion de l'Eurogroupe du 5 juillet 2001.
4. Voir *La Tribune* du 21/08/01.
5. L. Fabius, baisser les impôts pour préparer l'avenir, *Le Monde* du 20/08/2001.
6. Voir notre article dans le n° précédent.
7. Voir ses propos recueillis par *Le Monde*, 22-08-01.
8. L. Jospin, cité supra.
9. Cf. *Les Echos,* 03-09-01.
10. Pour de plus amples développements, cf. nos articles dans les numéros précédents.

La fuite en avant du rapport Charzat

par Yves Dimicoli

Le rapport sur « l'attractivité économique de la France » demandé par le premier ministre au député Michel Charzat prétend vouloir « renforcer la vocation mondiale de la France ». Face au pouvoir de captation des capitaux et des cerveaux du monde entier dont disposent, grâce au dollar, les Etats-Unis, et face à la compétition qui s'exaspère entre pays de l'Union Européenne avec le passage à l'euro, le rapport préconise de « rendre le territoire national, pour un certain temps, plus attractif que celui des autres pays voisins, qu'il s'agisse des compétences comme des capitaux ».

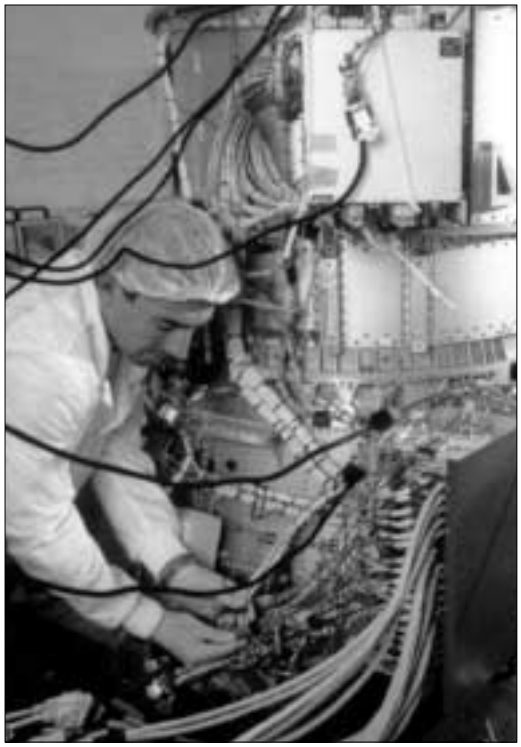
Pour Michel Charzat « l'urgence commande de prendre les mesures qui maintiennent la compétitivité de notre pays » même si « on peut regretter et même condamner la compétition fiscale ».

Pour le député PS, il s'agit avant tout de « séduire les investisseurs étrangers », car il faut « conserver – ou redonner – à la France et notamment à la place financière de Paris une place prépondérante… ».

Autrement dit, nous sommes en situation de guerre économique mondiale. Dans ces conditions le réalisme serait, non de chercher à changer le système qui conduit à une telle situation, mais de rivaliser en son sein, quitte, « pour un certain temps », à accentuer la division et la concurrence entre européens.

Concurrence intra-européenne dont, en fait, ne peut que se réjouir le dominant américain qui a tout à gagner d'un auto-affaiblissement européen.

C'est donc, en réalité, la soif d'attraction des capitaux financiers et l'obsession, de renforcer le marché financier domestique qui structurent les propositions du rapport Charzat.



Développer en priorité les ressources humaines ?

Certes, Michel Charzat part du besoin de développement des ressources humaines comme facteur essentiel d'attractivité à l'heure de la révolution informationnelle et de la mondialisation.

Il note ainsi l'insuffisance des efforts de recherche-développement en Europe face aux Etats-Unis, sans jamais relever cependant comment cette avance américaine a été acquise grâce, aussi, aux privilèges du dollar et à la politique monétaire et de crédit qu'il a permise.

Il souligne combien « la position de la recherche française tend à se dégrader par rapport à celle de nos principaux partenaires ». L'effort de R-D a diminué par rapport au PIB et son efficacité, en terme de brevets déposés par exemple, tend à décroître aussi.

Mais quelles réponses propose d'apporter l'auteur ?

D'abord, une « relance de la recherche de défense », puis l'extension du dispositif du crédit d'impôt-recherche (CIR), pour un surcoût de 1 milliard de francs à la charge de l'Etat, sans qu'aucune évaluation de son efficacité n'en soit proposée.

On note encore la proposition de rendre éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) les fonds communs de placements à risque (FCPR) et les fonds communs de placements dans l'innovation (FCPI). Est proposé aussi un relèvement du plafond des PEA.

Il s'agit encore d'élargir aux SARL et SAS (sociétés anonymes simplifiées) le bénéfice des bons de souscription de parts créateurs d'entreprise (BCPCE) qui disposent d'un régime fiscalo-social plus avantageux encore que celui des stock-options.

Bref, au nom du soutien à la recherche, on encouragerait surtout le développement des placements financiers, le financement public traditionnel des sociétés, sans sélectivité favorable à l'emploi, l'effort de défense. Avec, au total, beaucoup d'imitation du modèle américain, mais sans le crédit des Etats-Unis et alors même que ceux-ci vont vers la récession.

Le même état d'esprit prévaut s'agissant de la formation et, notamment, la formation continue dont, à juste titre, le rapport Charzat souligne l'insuffisance manifeste en France.

Réservée à une élite (43% de cadres y accèdent contre 14% des ouvriers

qualifiés), le système de formation continue s'avère aussi très opaque du point de vue des financements (142 milliards de francs dont 40% à la charge de l'Etat). Et cela alors même que perdure en France une situation où la population active y est encore composée de 60% de personnes n'ayant pas fait d'études au-delà du CAP et du BEP.

Mais face à l'immensité même de ce problème, relevée par le rapport, et qui exigerait à lui seul des réformes très radicales, notamment au plan du financement et des pouvoirs des salariés, Michel Charzat se contente de proposer seulement de généraliser la pratique du « passeport formation ».

L'idée en revient à la CFDT avec la visée que 5% du temps d'activité de tout salarié serait consacré à la formation. Elle a été mise en œuvre dans le cadre d'un accord professionnel d'octobre 2000 au sein de la branche de l'intérim avec « co-investissement » et dans une perspective d'«employabilité » du salarié concerné.

Le véritable objectif : une fiscalité plus attractive pour les capitaux financiers et les gestionnaires des multinationales

Le cœur du rapport Charzat, en même temps que ses propositions les plus opérationnelles, réside dans la volonté d'engager une nouvelle étape d'adaptation structurelle de la fiscalité française dans un environnement qui avec le passage à l'euro fiduciaire va devenir encore plus concurrentiel.

Le rapport prétend ainsi corriger la « dégradation relative de notre compétitivité fiscale portant sur les entreprises », en tenant compte de la « dépendance financière de nos entreprises vis-à-vis des investisseurs étrangers, qui détiennent en moyenne 45% de la capitalisation boursière du CAC-40 ».

Suit alors un inventaire à la Prévert des mesures susceptibles d'accroître la capacité de rivaliser de la France en Europe pour attirer coûte que coûte capitaux et cerveaux. L'empilement même des propositions plus ou moins techniques et mal explicitées au plan politique donne parfois le sentiment de panique ou, en tout cas, de précipitation.

On relève ainsi notamment :

– réduire le coût fiscal des rapprochements d'entreprises ;

– réduire le niveau d'imposition des nouvelles entreprises : diminution de l'IS, aménagement du régime fiscal des distributions, mise en cause de l'imposition des plus values sur titres de participation, extinction de la taxe professionnelle ;

– encourager le développement de la place financière de Paris : suppression de la taxe sur les salaires dans le secteur financier, exonération de la TVA pour la gestion des Sicav… ;

– attirer la main d'œuvre étrangère très hautement qualifiée et les cadres d'état-major : déduction des cotisations sécurité sociale versées à l'étranger et des cotisations salariales de retraite complémentaire ; forfaitisation au-delà d'un certain seuil ou plafonnement pour les cotisations maladie, chômage et famille des impatriés ; alignement du régime de l'impôt sur le revenu des impatriés sur celui qui existe aujourd'hui pour les salariés envoyés à l'étranger ; mise en place d'un abattement forfaitaire entre 25 et 35% sur la rémunération du cadre impatrié au titre des frais d'impatriation ; suppression de l'abattement de 20% dont bénéficient les salariés au titre de l'IR ; allégement de l'impôt sur les grandes fortunes (baisse des taux maximums de l'ISF avec suppression de l'exonération de l'outil de travail, suppression du plafonnement Juppé…).

Disposition pour « reconquérir au moins partiellement le capital de nos entreprises » et, en fait, renforcer le marché financier des actions en promouvant des fonds de pension :

– réorienter l'épargne de l'assurance-vie et de l'épargne logement vers les actions ;

– accentuer la promotion de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié ;

– renforcer l'actionnariat domestique par son développement et par l'implication patrimoniale des salariés ;

– mise en place de fonds français qui « permettrait d'appeler le financement des retraites à partir des profits des entreprises françaises qui seraient moins captés par les fonds de pension étrangers » ;

– promotion d'une épargne retraite « partiellement basée sur un système de capitalisation ».

A la recherche d'un consensus Gauche-Droite et d'une intégration des syndicats pour les marchés financiers

C'est pour faire passer dans la vie ces orientations très favorables au capital financier et à la guerre économique que le rapport Charzat plaide pour une sorte d'union sacrée.

Il s'agit, souligne le rapport, de viser « un nouveau contrat social ».

Pour, prétend le rapport, « redonner une place centrale à l'action syndicale », il propose de « relancer le débat de l'épargne complémentaire retraite à partir de l'exemple récent de l'Allemagne ». Il note avec intérêt le ralliement récent des syndicats allemands à l'introduction d'un système de capitalisation individuelle « destiné à compléter les traditionnelles retraites publiques par répartition ». Et il assure qu'ainsi les syndicats peuvent « peser sur les conditions de la gestion des fonds ».

Il propose de « mettre en place comme au Québec (fonds gérés par les syndicats) ou en Allemagne (fonds gérés par les partenaires sociaux) des fonds complémentaires de retraite ».

Les non-dits du rapport Charzat

C'est avec des réponses piochées dans la boite à idées traditionnelle de la droite, du Medef et de l'OCDE que le rapport Charzat prétend traiter un vrai problème : les délocalisations d'entreprise, les fuites de capitaux et l'augmentation de la rivalité d'attraction entre les territoires.

De fait, la France (comme tous les pays de la zone euro) connaît de très importantes sorties de capitaux, comme l'indique la balance des paiements (et l'affaiblissement de l'euro), au profit particulièrement, des Etats-Unis et du dollar.

Il est sorti pour 1 910 milliards de francs en investissement directs et de portefeuille l'an dernier – soit l'équivalent du budget de la sécurité sociale- contre 1 515 milliards en 1999 et 910 milliards en 1998.

Si l'on tient compte de ce qu'il est simultanément rentré, cela donne quand même une sortie nette de capitaux de 645 milliards de francs l'an dernier contre 500 milliards en 1999 et 380 milliards en 1998.

Bien sûr, on ne saurait méconnaître le grave défi que constitue le régime fiscal du Royaume-Uni ou, encore, l'ampleur de la réforme fiscale ultra-libérale introduite en Allemagne.

Mais est-ce en les imitant que l'on va retenir les capitaux pour les orienter vers la croissance réelle et l'emploi ? Est-ce en important en France le Blairisme que l'on construira l'Europe sociale et que l'on fera de l'Union

européenne la pointe avancée dans le monde la « société de l'information » ?

Au demeurant, il n'est pas juste de laisser suggérer qu'en France on paye plus d'impôt. Si l'on s'en tient aux impôts sur le revenu et les bénéfices, ils sont plus faibles qu'aux Etats-Unis (10,5% du PIB contre 14,3% outre Atlantique).

En réalité, en diminuant toujours plus les prélèvements publics sur les profits, les revenus financiers, les grandes fortunes, on ne fait que rationner le financement des services publics, celui des dépenses nécessaires pour l'éducation, la formation, la santé, la recherche, l'emploi et l'insertion. Bref, on ne fait que freiner des dépenses indispensables au recul des inégalités et à une croissance durable nouvelle avec les technologies de l'information.

Et, sous prétexte d'attirer les talents et les entreprises pour défendre l'emploi, on accroît alors les facteurs d'hémorragie en encourageant l'insuffisance des qualifications et de leur reconnaissance dans les salaires, la course aux placements et revenus financiers, les gâchis des crédits dans les opérations financières et la spéculation boursière.

Ce qui s'est passé en France l'an dernier en donne la mesure.

En 2000, en effet, on s'est engagé dans une baisse massive de cotisations sociales patronales (avec le passage aux 35 heures), de même que dans de nouveaux allégements d'impôt sur les entreprises (taxes professionnelles, impôt sur les sociétés), comme sur les ménages quel que soit leur revenu (impôt sur le revenu).

Et qu'ont fait les entreprises des 3 800 milliards de francs de ressources nouvelles dont elles ont disposé sous forme de profits bruts (1 740 milliards de francs), de revenus financiers (550 milliards de francs), d'aides publiques (95 milliards de francs) et d'emprunts (1 420 milliards de francs) ?

La masse de financements nouveaux, plus de deux fois supérieure à celle du budget de l'Etat, à la disposition des entreprises a servi :

– surtout à faire des investissements financiers (1 115 milliards de francs), particulièrement aux Etats-Unis, plutôt que des investissements réels (925 milliards de francs) ;

– et à verser des dividendes aux actionnaires (640 milliards de francs), dont beaucoup sont anglo-saxons, et des intérêts aux banques (365 milliards de francs).

Réorienter l'utilisation de l'argent en France, en Europe, dans le monde pour un nouveau contrat social fondé sur une sécurité d'emploi et de formation

Il ne faut pas chercher à rivaliser avec la puissance américaine à l'intérieur d'un système où les Etats-Unis dominent de façon écrasante grâce au dollar, à Wall Street et aux multinationales américaines.

En essayant de se doter des mêmes armes que les Etats-Unis pour la guerre économique on ne fait qu'envenimer celle-ci et accentuer la domination étouffante du marché financier sur le monde entier dont, principalement, les milliards d'êtres humains des pays en développement.

On épuise la France et l'Europe à les faire courir après les Etats-Unis qui peuvent, alors, d'autant plus ramasser la mise que, ce faisant, les européens se divisent et contribuent, par leurs politiques, à miner les ressorts de la croissance mondiale, à se couper de bases formidables d'alliance pour faire autrement en Asie, en Amérique Latine, en Afrique et même en Europe (Est et Russie).

En faisant le choix de la guerre économique et de l'attractivité financière, la France accroîtrait ses propres difficultés sociales nationales (chômage, précarité de l'emploi, sous-qualification) et accentuerait les biais les plus graves de ses gestions patronales (insuffisance de recherche-développement, investissements contre l'emploi, préférence pour les placements financiers). Elle contribuerait à l'accentuation de l'hémorragie européenne de capitaux au profit du marché boursier américain et de l'hégémonie du dollar.

Il faut donc, au contraire, chercher à rompre avec les facteurs de guerre économique, et, particulièrement, avec le type de réponse que les groupes capitalistes, pour la rentabilité financière, apportent aux défis de partage et de coopérations nouvelles : les fusions et acquisitions et leur financement par le marché financier.

Un modèle alternatif, à partir de la France et de l'Europe, devrait, au contraire, être promu, pour une sécurité commune d'emploi et de formation, par le développement d'un nouveau crédit partagé et sélectif, adossé à une création monétaire nouvelle favorable à l'emploi, la formation, le co-développement de toutes les capacités humaines et faisant reculer les opérations du marché financier.

Cela ouvre sur quatre grands types de propositions alternatives à celles du rapport Charzat :

1 - Instituer des droits et des pouvoirs d'intervention des salariés, des citoyens, des élus pour utiliser autrement l'argent des entreprises, des banques, de l'Etat. La loi Hue sur le contrôle de l'utilisation des fonds publics versés aux entreprises, si l'on s'en sert, est une première avancée dans ce sens.

2 - Réorienter le crédit bancaire en France, dans les régions : grâce à un système nouveau de bonifications, il s'agirait de moduler une baisse des taux d'intérêt afin d'encourager d'autant plus les investissements des entreprises qu'ils programmeraient plus de créations d'emplois et décourageraient les placements financiers.

3 - Réorienter les incitations de la fiscalité : l'alourdir sur les revenus et placements financiers, l'alléger pour les opérations qui s'accompagnent le plus de créations d'emplois et de mise en formation. C'est dans ce sens que le PCF propose une réforme de la taxe professionnelle et de l'impôt sur la fortune, mais aussi une modulation de l'impôt sur les sociétés encourageant la création d'emplois et pénalisant les activités purement financières.

4 - Intervenir autrement dans l'union européenne :

– en réorientant la BCE et l'euro, pour l'emploi et la formation, sous le contrôle des parlements européens et nationaux ;

– en mettant en cause le pacte de stabilité en vue d'une relance concertée des dépenses publiques de développement (éducation-formation, recherche, santé…) ;

– en instituant une taxation de type Tobin sur les mouvements de capitaux.

Il y a dans tout cela sans doute des leçons à méditer qui invitent de façon pressante à emprunter d'autres voies que celles dictées par le social-libéralisme pour le projet de budget 2002. ■

1. Selon l'OCDE. Bien évidemment, les entreprises américaines supportent moins de cotisations sociales.
2. Sur tous ces chiffrages on pourra se reporter à l'article de Fabien Maury p. 11